



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 13 MARS 2024

Objet de la délibération : Adhésion au SIVAAD de la commune du PRADET

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 6 Mars 2024

Transmise au Contrôle de légalité le 14 Mars 2024

Affichée le 15 Mars 2024

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Excusés : 26

Votants : 8

2^{ème} convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Mars à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à SOLLIÈS TOUCAS au sein de la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. TOULOUSE Christian, Président.

Présents :		Délégués Titulaires	
ÉVENOS		CHEF D'HÔTEL Evelyne – ROMERO Jean-François	
LA VALETTE		BAGNOL Luc	
LE REVEST		VIZIALE Jean-Marc	
PUGET VILLE		ROUX Jean-Pierre	
SAINT MANDRIER		TOULOUSE Christian	
SOLLIÈS PONT		RAVINAL Danièle	
SOLLIÈS TOUCAS		PANIGOT Audrey	

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs	
	Néant

Absences Excusées	
BESSE SUR ISSOLE	BURDY Jeannine
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	MORTIER Carold
CHATEAUDOUBLE	MERABET Olivier
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie – SIMONI Chantal
LA FARLEDE	EXCOFFON-JOLLY Anne-Laure - HENRY Pierre
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	GARRONE Florence
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise – HAINIGUE Michel
PUGET VILLE	HECKMANN Ingrid
RIANS	GEROLIN Éric
SAINT MANDRIER	DEMIERRE Colette
SAINT TROPEZ	MILLIER Hélène - OLLER MOULET Valérie
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe - ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS VILLE	JOLY Philippe – FOUASSE Bénédicte
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie

Rapporteur : M. TOULOUSE Christian Président

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-18,

Vu l'article 14 des Statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu la délibération N° 23-DCM-DGS-087 en date du 18 Décembre 2023 du Conseil Municipal de la commune du PRADET, ayant pour objet l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Vu la délibération N° 23-DCM-DGS-088 en date du 18 Décembre 2023 du Conseil Municipal de la commune du PRADET, ayant pour objet la désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

M. le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur l'adhésion de la commune du PRADET au SIVAAD.

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Oüï l'exposé de Monsieur le Président du SIVAAD
- Accepte à l'unanimité l'adhésion au sein du SIVAAD de la commune du PRADET en qualité de collectivité membre du Syndicat conformément à ses statuts.

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT, cette délibération sera notifiée aux Maires de chacune des communes membres du SIVAAD.

Les conseils municipaux devront être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

Ainsi fait et délibéré, le 13 Mars 2024 à SOLLIÈS TOUCAS.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20240313-2024-AG1303_4-DE
Date de réception préfecture : 14/03/2024